

## SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Chail sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

**Date de convocation** | Le 18 février 2021

**Présents** | Mmes Estelle AUGEREAU, Jessica GUILLE, Claudine MAILLOU, Clothilde TANNEAU, Adeline PINCON,

14

Mrs Thierry YOU, Geoffroy LUCQUIAUD, Franck PELLETIER, Mickaël DUBOIS, Pierre FICHET, Rudy CARLES, Alexandre BROUSSARD, Dimitri TIRBOIS, Nicolas LARGEAUD

**Absents excusés** | Mme Isabelle POUPINOT, Aline KUMANSKI

4

Mrs Dimitri MAROT, Raphaël GOURICHON

**Retard excusé** | Mme Delphine MERLIERE

1

**Secrétaire de séance** | Mme Adeline PINCON

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021 a été approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention.

### **► 2021-08 Devis Liere Buro Design – Réaménagement mairie et accueil périscolaire :**

La Société Liere Buro Design nous a adressé le 10 février 2021, un devis pour la réalisation de l'étude des travaux de réaménagement et réfection de la mairie et de l'accueil périscolaire.

Ce devis s'élève à 4440€ TTC.

Le conseil municipal valide ce devis avec 13 voix pour et 1 abstention.

### **Arrivée de Delphine MERLIERE (Conseillère municipale) à 20h30.**

### **► 2021-09 Droit à la formation des élus et fixation des crédits :**

Aux termes de l'article L2123-12 du CGCT « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la 1<sup>ère</sup> année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ».

Le maire propose d'affecter la somme de 10000€ à la ligne budgétaire concernée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 1500€.

**► 2021-10 : Mise à disposition de services et de remboursement de frais :**

Le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre de manière efficace aux demandes d'intervention sur le site scolaire, la convention passée entre la commune qui dispose d'une école et la Communauté de Communes Mellois en Poitou doit être harmonisée.

Il y a lieu de procéder à la mise à disposition de services et de remboursement des frais pour l'exercice de cette compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Autorise le Maire à procéder à la mise à disposition de son service technique communal.
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de services et de remboursement des frais nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire en pérennisant la gratuité des frais d'énergie, d'eau et d'assainissement.

**► 2021-11 Recrutement d'un agent d'entretien :**

Suite à la mise en disponibilité de Mme VIOLLET Stéphanie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutements d'un agent d'entretien à temps non complet.

Afin de recevoir un nombre de candidats suffisant, il est décidé d'ouvrir ce poste aux adjoints techniques territoriaux et aux contractuels également.

Le poste est à pourvoir à la date du 17 mai 2021, à raison de 17h30 par semaine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique territorial et l'ouverture de ce poste à un contractuel à compter du 17 mai 2021 à raison de 17h30 par semaine.

**► 2021-12 Devis rachat contrats photocopieurs Chail et Sompt – Proposition Groupe LBS :**

Après l'étude réalisée par le Groupe LBS de rachat des 2 contrats actuels concernant les photocopieurs de Chail et de Sompt, l'économie globale annuelle s'élèverait à 1324.13€ TTC.

Les solutions proposées par LBS :

- Changer les 2 photocopieurs (1 neuf sur Chail et un « label » sur Sompt)
- Réduire le forfait trimestriel de pages sur Sompt
- Adapter le forfait trimestriel de pages sur Chail par rapport à notre consommation actuelle
- Proposer un coût d'installation et de formation à 379€HT au lieu de 579€ HT

Le coût global par trimestre pour le photocopieur de Chail et de Sompt s'élèverait à 671.58€ HT pour un engagement de 21 trimestres. Ce coût englobe le contrat d'entretien (pièces, main d'oeuvre et déplacement) ainsi que les consommables hors papier.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

► **Paroles aux commissions :**

• **C.C.A.S :**

La commission C.C.A.S demande au conseil municipal une enveloppe budgétaire pour l'année 2021 afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes d'aides sociales des habitants de la commune.

Cette enveloppe budgétaire pourrait servir à différentes aides (financement d'une partie d'un voyage scolaire, paiement d'une facture impayée, caution pour un logement, soins...)

Ces demandes seront étudiées avec attention afin de pouvoir évaluer le besoin réel du demandeur et afin de vérifier que toutes les démarches en amont (assistante sociale, CNAS, mutuelle, CPAM, CMU...) ont bien toutes été sollicitées.

Le C.C.A.S de la commune intervenant en dernier recours.

Le C.C.A.S a présenté quelques demandes qui lui avaient été faites et prendra le temps d'une formation pour répondre à ces dernières.

Ordinateurs salle des associations :

Suite au retour d'un questionnaire remis dans les boites aux lettres fin 2020, une personne a soulevé l'idée que les ordinateurs de la salle des associations pourraient servir à des personnes qui souhaiteraient être formées.

Un informaticien, résidant sur la commune souhaite mettre à profit son expérience et son savoir-faire gratuitement auprès de ces personnes.

Seul problème, l'obsolescence du matériel.

Proposition à l'informaticien de faire le point sur le matériel dont dispose la commune.

• **Commission Budget et Finances :**

Un rendez-vous avec Mr Balavoine Laurent est prévu le lundi 8 mars pour faire le point sur le budget principal et sur le budget annexe.

Suite à ce rendez-vous le budget 2021 sera présenté et proposé au conseil municipal le 12 avril 2021 pour validation.

• **Commission Bâtiments-locatifs :**

Mr CARLES Rudy se retire de la Commission Bâtiments-locatifs.

Projets à 10000€ :

Relancer les entreprises concernées par les travaux. Rappel les travaux doivent être terminés le 31/05/2021 pour pouvoir bénéficier de la subvention du dispositif « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres ».

• **Commission voirie :**

Pour l'achat du tracteur-épareuse-lamier, la commune de Maisonnay a validé cet achat en conseil municipal.



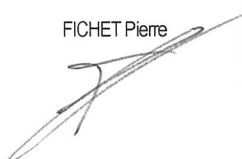




Une réponse définitive sera apportée de notre côté fin mars.

La séance est levée à 22h50

**Délibérations prises lors de cette séance :**

- 2021-08 Devis Liere Buro Design – Réaménagement mairie et accueil périscolaire
- 2021-09 Droit à la formation des élus et fixation des crédits
- 2021-10 Mise à disposition de services et de remboursement de frais
- 2021-11 Recrutement d'un agent d'entretien
- 2021-12 Devis rachat contrats photocopieurs Chail et Sompt – Proposition groupe LBS

**Signatures des membres ayant participé à cette séance :**

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre 	CARLES Rudy	DUBOIS Mickaël	FICHET Pierre 
GOURICHON Raphaël <b>ABSENT EXCUSÉ</b>	GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	LARGEAUD Nicolas	LUCQUIAUD Geoffroy 
MAILLOU Claudine 	MAROT Dimitri <b>ABSENT EXCUSÉ</b>	MERLIERE Delphine 	PELLETIER Franck 	PINCON Adeline
POUPINOT Isabelle <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	TANNEAU Clothilde 	TIRBOIS Dimitri 	YOU Thierry 